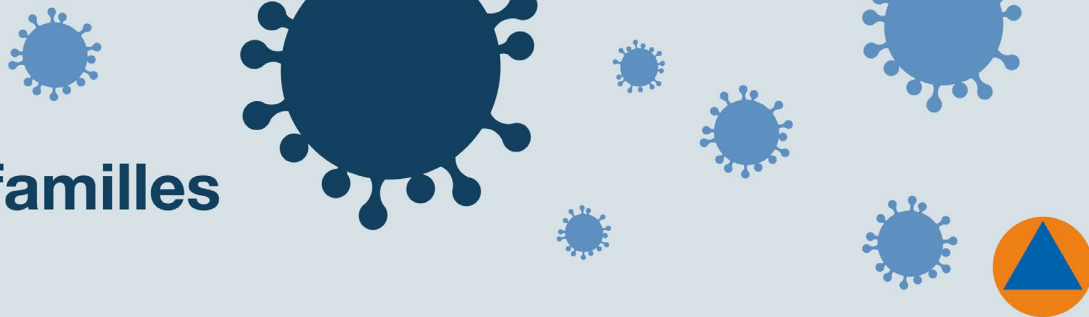


COVID-19

Infolettre aux familles

CHSLD



Le 18 février 2021

Nouvelles directives en CHSLD

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à la mise à jour des mesures applicables dans les milieux de vie pour les régions en palier d'alerte orange ou rouge et pour les milieux en éclosion. Ainsi, pour les CHSLD où il n'y a pas d'éclosion, nous portons à votre attention les nouveautés suivantes :

- Les bénévoles contribuant aux activités visant à prévenir le déconditionnement mental, cognitif et physique peuvent réintégrer les milieux;
- Toujours sous l'angle de la prévention du déconditionnement, du personnel rémunéré (ex. : récréologue, kinésologue) pour des activités de groupe supervisées peut être autorisé par le milieu;
- Les services privés offerts dans les murs du CHSLD (ex. : coiffeuse avec local avec respect rigoureux des consignes sanitaires, soins de pieds ou autres) peuvent aussi reprendre graduellement leurs activités;
- Si l'environnement physique le permet, un proche aidant peut accompagner l'usager pour une marche dans un corridor. Il doit respecter la distanciation physique de deux mètres en tout temps avec les autres résidents et porter la protection oculaire et le masque de procédure. Vous devez vous assurer d'obtenir l'autorisation du gestionnaire responsable du CHSLD au préalable afin de vous assurer que l'environnement physique permet la marche en toute sécurité.
- Le délai de quarantaine applicable à la livraison de biens, outils, nourriture est aussi réduit à 24 heures.

Une formation de prévention et contrôles des infections et de l'accompagnement sont obligatoires pour toute nouvelle personne qui intègre un milieu de vie et pour les modalités entourant certaines activités.

Pour une lecture complète des consignes, visitez le site Internet du MSSS :

https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgapa-001-rev2_tableau-a.pdf.

Reprise des comités milieu de vie et l'avancement des projets d'embellissement de nos milieux de vie

Dans l'ensemble des CHSLD de la région, un comité milieu de vie, formé du gestionnaire responsable du CHSLD, de quelques membres du personnel, du conseiller milieu de vie, d'un résident, d'un bénévole, d'un membre de famille et d'un membre du comité des résidents, travaille à l'amélioration continue et à la qualité du milieu de vie des résidents.

Ce comité se donne pour mission d'actualiser au quotidien le concept milieu de vie en allant au-delà des mots et en ciblant des actions concrètes et significatives aux couleurs du milieu. Au sein du comité, nous questionnons les pratiques, nous développons de nouveaux projets et nous explorons des pistes d'amélioration de l'environnement.

La pandémie aura ralenti le comité milieu de vie de certains CHSLD. Cependant, depuis quelques semaines nous assistons à une grande relance des activités. Chaque comité milieu de vie a à sa disposition des sommes d'argent en provenance du MSSS pour développer un projet d'embellissement dans son milieu de vie. Les différents comités sont actuellement en train d'identifier leurs besoins et de développer leur projet qui, au final, aura un impact positif dans le quotidien des résidents. Le projet choisi pourra prendre plusieurs formes selon le besoin identifié par le comité (décoration d'une salle de bains, nouvel affichage dans le CHSLD, installation d'appliques murales, installation de cadres, etc.) Demeurez attentif à nos communications, nous serons en mesure de vous présenter les projets dans les prochaines semaines!

3^e cohorte d'étudiants préposés aux bénéficiaires en Chaudière-Appalaches

Une 3^e cohorte d'étudiants est en cours de formation depuis le 18 janvier dernier. Leur venue permettra de soutenir le personnel déjà en place et d'améliorer la qualité et la sécurité des soins de nos résidents. C'est un total de 40 nouveaux étudiants accompagnés de nos superviseurs qui débiteront leur stage à partir du 8 mars prochain au sein de nos équipes.

À la suite des deux premières cohortes de formation accélérée, ce sont 270 nouveaux préposés aux bénéficiaires qui travaillent maintenant dans nos différents milieux de vie. Une démarche d'affichage de postes est en cours actuellement visant à stabiliser nos équipes et combler la pénurie de préposés aux bénéficiaires.

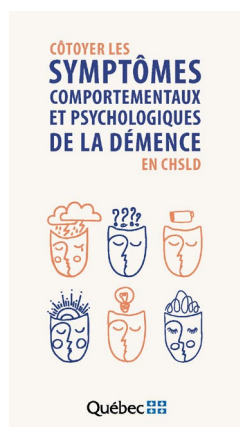
Nouvelle application pour les communications avec les tablettes (TEAMS)

Notre établissement doit migrer vers l'utilisation d'une nouvelle application pour réaliser les communications vidéo avec les familles des résidents. Le 21 mars prochain, les licences Zoom cesseront de fonctionner sur les tablettes et nous devrons désormais utiliser l'application TEAMS.



Vous recevrez un lien par courriel pour démarrer votre rencontre TEAMS de la même façon que vous le receviez par Zoom. Cependant, pour l'utiliser, vous aurez à procéder à l'installation du logiciel sur votre ordinateur ou l'application sur votre tablette et/ou téléphone. Nous vous invitons à [consulter le pas-à-pas](#) pour vous guider dans l'utilisation de TEAMS. Si vous éprouvez des difficultés, nous vous invitons à contacter l'intervenante en loisirs du CHSLD qui saura vous soutenir.

Dépliant : Côtayer les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD) en CHSLD



Face aux comportements perturbateurs que peuvent présenter d'autres usagers en CHSLD, certaines familles se questionnent, s'inquiètent et peuvent parfois être étonnées de découvrir que certains résidents aux prises avec des SCPD cohabitent avec leurs proches.

Un outil a été développé pour sensibiliser les usagers et leurs proches à la présence possible des SCPD dans leur environnement, répondre à certaines questions concernant les types, les causes, les conséquences et les approches préconisées pour prévenir ou atténuer les SCPD. Des dépliants seront disponibles sur demande dans les différents CHSLD d'ici quelques jours. D'ici là, il est possible de consulter [le dépliant en ligne](#).

Vos droits

Même si les membres des comités de résidents ne sont pas présents dans les CHSLD en raison de la pandémie et de ses nombreuses conséquences, ils continuent de jouer leur rôle de « Gardiens des droits des résidents » et veillent au bien-être de chacun.

Aujourd'hui, nous vous présentons le droit de consentir aux soins appropriés ou de les refuser après avoir reçu l'information sur son état de santé. Ainsi, nul ne peut être soumis sans son consentement à des soins, quelle qu'en soit la nature, qu'il s'agisse d'exams, de prélèvements, de traitements ou d'une intervention quelconque (LSSSS, articles 8, 9 et 12).

Personne ne peut être soumis à des traitements sans son accord. Le consentement ou le refus de soins est donné par l'usager apte ou par son représentant, qui peut être le curateur, un tuteur, le conjoint(e) ou un proche parent ou une personne autorisée par un mandat.

Ce droit est jumelé au droit de l'usager d'être informé sur son état de santé et de bien-être, sur les traitements possibles avec les risques et les conséquences. L'information peut être fournie d'emblée par le professionnel ou en réponse aux questions que

lui adresse l'utilisateur. Ce droit implique donc la responsabilité pour le professionnel de fournir une information claire et pertinente en considérant le degré de connaissance et de compréhension de l'utilisateur ou de son représentant.

À la base de tout soin, traitement ou intervention, se trouve un consentement libre et éclairé, sauf dans les cas d'urgence et les situations exceptionnelles.

Vos comités de résidents et d'utilisateurs ont à cœur le respect de vos droits et continuent de promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes hébergées, de même que la qualité des soins et services aux utilisateurs.

N'hésitez pas à les contacter en téléphonant au comité des utilisateurs du territoire correspondant au CHSLD où vit votre proche.

- CU de Beauce : 418 774-3304, poste 32575
- CU des Etchemins : 418 625-3101, poste 42492
- CU de la région de Thetford : 418 338-7427
- CU d'Alphonse-Desjardins : 418 380-8994, poste 81439
- CU de Montmagny-L'Islet : 418 248-0639, poste 5728

Nous vous rappelons que toutes les éditions de l'Infolettre aux familles sont disponibles sur la page Web du CISSS de Chaudière-Appalaches, [à la section dédiée aux familles](#). Vous y trouverez également une [foire aux questions](#) régulièrement mise à jour et alimentée à l'aide des préoccupations que nous adressent les familles. Nous vous invitons à la consulter régulièrement. Vous pouvez aussi nous écrire : familles.chsld.ciassca@ssss.gouv.qc.ca

Foire aux questions :

[foire aux questions](#)

Boîte courriel unique :

familles.chsld.ciassca@ssss.gouv.qc.ca